

# T@mT@m/CFTC.FAE

Fédération CFTC des Fonctionnaires et agents de l'Etat - 2bis, quai de la Mégisserie - 75001 PARIS  
Téléphone : 01 40 13 80 88 - Fax : 01 40 13 80 89  
Mél. : cftcfae@free.fr - Site : <http://cftc-fae.fr>

N ° 92 – Le 12 septembre 2008

## **Salaires : L'intersyndicale CFTC, CFDT, FO, CGT, CGC, SOLIDAIRES, UNSA, FSU, interpelle le ministre de la fonction publique. 0,8% d'augmentation pour 3,2% d'inflation : le compte n'est pas bon !**

Dans le cadre de l'application des accords WOERTH du 21 février 2008, s'est tenue le 3 juillet une séance de « négociations salariales » au cours de laquelle le gouvernement s'est montré intransigent. En matière d'évolution du point d'indice, l'évolution sera limitée à + 0,5% au 1<sup>er</sup> mars et + 0,3% au 1<sup>er</sup> octobre. Or l'inflation en forte augmentation se situe à 3,2% depuis un an !

Aussi ce 12 septembre 2008, l'intersyndicale CFTC, CFDT, FO, CGT, CGC, SOLIDAIRES, UNSA interpelle le ministre E.WOERTH et lui demande d'organiser dans les meilleurs délais une véritable séance de négociation sur les salaires de la Fonction publique permettant une amélioration rapide du niveau de vie des personnels.

**La lettre au ministre**

Monsieur le Ministre du Budget  
des Comptes publics et de la Fonction publique  
Hôtel des Ministres  
Rue de Bercy  
75012 Paris

Paris, le 12 septembre 2008

Monsieur le Ministre,

Pour tous les salariés, la baisse du pouvoir d'achat constitue la première préoccupation. Parmi eux les fonctionnaires subissent les pertes les plus lourdes, ce que montrent toutes les statistiques.

Vos annonces unilatérales lors de la réunion du 3 juillet ne sont pas de nature à régler cette situation.

Les organisations syndicales de la Fonction publique persistent à juger totalement insuffisante l'augmentation de 0,5 % de la valeur du point indiciaire au 1<sup>er</sup> mars 2008, seule mesure générale concernant les traitements des fonctionnaires. Celle-ci ne répond absolument pas aux légitimes attentes des personnels. Elle entérine les pertes antérieures et aggrave la dégradation de la grille indiciaire.

Cette mesure s'avère aujourd'hui d'un montant à la limite du ridicule au regard du rythme actuel de l'inflation.

Quant aux pensions, l'augmentation de 0,8 % au 1<sup>er</sup> septembre s'ajoutant au 1,1 % du mois de janvier ne fait qu'entériner une situation de retard sur les prix qui va perdurer au moins jusqu'en avril 2009.

Une telle situation exige des décisions d'urgence, en dehors et au-delà de toutes mesures qui pourront résulter de discussions en cours ou programmées par ailleurs.

Aussi, nous vous demandons d'organiser dans les meilleurs délais une véritable séance de négociation sur les salaires de la Fonction publique permettant une amélioration rapide du niveau de vie des personnels.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre respectueuse considération.

**Pour la CFTC- FAE il manque pour la seule année 2008 au moins 2% de réévaluation du point d'indice, car ni la GIPA, ni les revalorisations indiciaires éventuelles ne peuvent compenser l'inflation.**

**Pour nos collègues, les comptes ne sont pas bons et les maux de plus en plus longs !**